

C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : C-10 10 UV PROTECTION COMPOSANT A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: Résine par coulée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO (LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: info@cecchi.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: H315
H317

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.



H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Epichlorohydrin-formaldehyde-phenol polymer number average molecular weight =< 700

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl Sebacate

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Modified epoxy resin

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE/Liste Numéro	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration (%)

	d'enregistrement	1272/2008)	
2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3 216-823-5 01-2119456619-26	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 50 - <= 100
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 01-2119494060-45	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H332 Eye Dam.1; H318 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 12,5 - < 20
Epichlorohydrin-formaldehyde-phenol polymer number average molecular weight =< 700	9003-36-5 01-2119454392-40	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 7 - < 10
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Non attribuée 271-846-8/ 01-2119485289-22	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317	>= 1 - < 3
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl Sebacate	Non attribuée /	Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Garder tranquille.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets irritants
Rougeur
effets sensibilisants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Sable
Dioxyde de carbone (CO₂)
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Pulvérisateur d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.



Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de



sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Autres données : Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques
Valeur: 8,33 mg/kg
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets locaux
Valeur: 12,25 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques
Valeur: 3,571 mg/kg

**C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Ingestion
	Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques
	Valeur: 0,75 mg/kg
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	: Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Contact avec la peau
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 3,9 mg/kg
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 13,8 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	: Eau douce
	Valeur: 0,006 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 0,0006 mg/l
	Intermittent releases
	Valeur: 0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 10 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 0,996 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 0,0996 mg/kg
	Sol
	Valeur: 0,196 mg/kg
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	: Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 10 mg/l
	Eau douce
	Valeur: 0,0072 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 0,00072 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 66,77 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 6,677 mg/kg
	Sol
	Valeur: 80,12 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne pas porter de lentilles de contact.
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des



postes de travail.

Protection des mains

Matériel

: Gants de protection conformes à EN 374.

Protection de la peau et du corps

: Vêtement de protection

Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.

Mesures de protection

: Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 150 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,15 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Méthode: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 800 - 1.200 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: non déterminé
Point de sublimation	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Réagit avec les substances suivantes: Bases Oxydants forts Éviter les amines.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Espèce: Lapin

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible
Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:



Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Composants:

|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

|| Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl Sebacate:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

**12.2 Persistance et dégradabilité.****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui**12.3 Potentiel de bioaccumulation.****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**|| 2,2-bis[[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,242 (25 °C)
octanol/eau pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.**Produit:**

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes.**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.



Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Epoxy resin)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(EPOXY RESIN)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Epoxy resin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Remarques : ADR: These substances when carried in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of ADR provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

EmS Code : F-A, S-F
Remarques : IMDG: Marine pollutants packaged in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids are not subject to any other provisions of this Code relevant to marine pollutants provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8. In the case of marine pollutants also meeting the criteria for inclusion in another hazard class all provisions of this Code relevant to any additional hazards continue to apply.

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Remarques : IATA: These substances when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these Regulations provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Autres réglementations : Aucune des substances énumérées dans la Directive Européenne 2011/65/UE (RoHS 2, RoHS3 et China RoHS) n'est ajoutée intentionnellement à la composition du produit. Par conséquent le produit est en ligne avec ces directives. Aucun Minerai de Conflit n'est ajouté intentionnellement au produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 UV PROTECTION composant A –

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Date révision mars 2020 n° 070-B0 - rev.1/19

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
----------------------------------	--

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.